

délibération :

D_2019_6_6

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Votants : 21

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Objet : Convention pour le versement d'un fonds de concours - Travaux d'éclairage public - Rue des Sablons - SDEG16

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
 Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
 Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
 Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
 Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDEG16 assure l'éclairage public et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public.

Il présente au Conseil Municipal :

- le plan de financement des travaux, établi par le SDEG16, qui s'élève à 542, 71 € TTC avec une participation de la commune fixée à 266, 56 € TTC ;
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux avec une participation communale de 266, 56 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG et la Commune pour le versement d'un fonds de concours ;
- **AUTORISE** la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le - 2 JUIL. 2019

